

49^{ème} Réunion du CIML

Auckland (04–06.11.2014)

RÉSOLUTIONS



BUREAU INTERNATIONAL DE METROLOGIE LEGALE (BIML)
11, RUE TURGOT – F-75009 PARIS – FRANCE

TÉL : 33 (0)1 48 78 12 82
FAX : 33 (0)1 42 82 17 27
COURRIEL : biml@oiml.org
INTERNET : www.oiml.org

QUARANTE-NEUVIÈME RÉUNION

du

COMITÉ INTERNATIONAL de MÉTROLOGIE LÉGALE

Auckland, Nouvelle Zélande
4–6 novembre 2014

Résolutions

Résolution n° 2014/1 [Point 1 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Approuve le compte rendu de la 48^{ème} Réunion du CIML.

Résolution n° 2014/2 [Point 2 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prend note du rapport présenté par son Président.

Résolution n° 2014/3 [Point 3.1 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prend note du rapport présenté par le Directeur du BIML concernant les activités du Bureau.

Résolution n° 2014/4

Le Comité,

Vu la section 7.2.2 de l'OIML B 7:2013 *Statuts du Personnel du BIML*, la section 2, premier paragraphe, et la section 4, premier alinéa, de l'OIML B 13:2004 *Procédure pour la désignation du Directeur et des Adjointes au Directeur du BIML*,

Considérant que le mandat du Directeur du BIML arrive à échéance le 31 décembre 2015,

Considérant la proposition de son Président, en application de la section 2 de l'OIML B 13:2004, de renouveler le contrat du Directeur sans autre procédure préalable,

Prenant note des observations formulées par ses Membres,

Indique qu'il prévoit de décider le renouvellement de l'engagement du Directeur du BIML pour une durée déterminée de cinq ans au maximum lors de sa réunion en 2015, et
Décide de ne pas désigner de Comité de Sélection tel que le prévoit la section 3 de l'OIML B 13:2004.

Résolution n° 2014/5 **[Point 4 de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Accueille le Cameroun comme État Membre réintégré,

Accueille l'Azerbaïdjan comme nouveau Membre Correspondant.

Résolution n° 2014/6 **[Point 5.1 de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Prenant note des comptes de l'année 2013 et des observations du Directeur du BIML,

Compte tenu de l'approbation des comptes de l'année 2013 par l'auditeur externe,

Approuve les comptes de l'année 2013, et

Charge son Président de présenter lesdits comptes lors de la 15^{ème} Conférence de l'OIML.

Résolution n° 2014/7 **[Point 5.1bis de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Vu l'article 21.4 de l'OIML B 8:2012 *Règlement financier de l'OIML*,

Suivant la proposition du Directeur,

Désigne le cabinet « LG Audits & Conseils » comme expert comptable indépendant de l'Organisation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Résolution n° 2014/8 **[Point 5.5 de l'ordre du jour]**

Le Comité,

Prend note du rapport présenté par le Directeur du BIML concernant les arriérés impayés des États Membres et des Membres Correspondants,

Encourage le BIML à poursuivre ses efforts pour recouvrer lesdits arriérés impayés, et

Demande aux dits Membres présentant des arriérés de régulariser leur situation dès que possible.

Résolution n° 2014/9 [Point 6.1 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prend note du rapport oral présenté par le BIML concernant les activités qu'il mène, en liaison avec d'autres organisations internationales, en faveur des pays en développement, en particulier concernant l'organisation d'une Ecole de Métrologie Légale AFRIMETS à Tunis en octobre 2014.

Résolution n° 2014/10 [Point 6.2 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Rappelant sa Résolution n° 2013/9, relative à la mise en place d'un groupe consultatif ayant pour tâche de mener une vaste consultation, de recueillir des suggestions et de développer des liens avec d'autres organismes intéressés par la promotion du développement économique de pays et d'économies possédant des systèmes naissants de métrologie,

Prend note du rapport oral présenté par le Président du groupe consultatif.

Résolution n° 2014/11 [Point 6.3 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prend note du rapport oral présenté par le BIML concernant le projet spécial en faveur des pays en développement.

Résolution n° 2014/12 [Points 7.1 – 7.3 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Remercie le Dr. Philippe Richard pour l'exposé qu'il a présenté au nom du BIPM,

Prend note des rapports écrits soumis par l'ILAC, l'IAF, l'ISO/CASCO et la CEI,

Remercie M. Mark Amos (CEI), Mme Veronika Martens (CECIP) et le Dr. Llewellyn Richards (ILAC-IAF) pour leurs exposés.

Résolution n° 2014/13 [Point 7.4 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prend note du rapport oral de son Second Vice-Président, le Dr. Yukinobu Miki, concernant la Table ronde des Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO) qui s'est tenue le lundi 3 novembre 2014.

Résolution n° 2014/14

[Point 8.1 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prend note du rapport présenté par le BIML concernant la mise en œuvre de l'OIML B 6-1:2013 *Directives pour les travaux techniques de l'OIML*,

Considérant que, pour un certain nombre de Groupes de Projet actuels, il n'y a pas suffisamment de Membres-P, que, pour certains Groupes de Projet, aucun État Membre n'est désireux ou en mesure de se porter volontaire pour en assurer la responsabilité et que, conformément au 5.16 de l'OIML B 6-1:2013, ces Groupes de Projet doivent être dissous,

Décide de dissoudre les Groupes de Projet suivants :

- TC 3/SC 1/p 4 : Révision du D 13:1986 *Conseils pour les arrangements bi- ou multilatéraux de reconnaissance des : résultats d'essais – approbations de modèles - vérifications*,
- TC 3/SC 5/p 10 : Nouvelle publication : *Guide for the application of ISO/IEC 17021 to assessment of quality system certification bodies in the field of legal metrology [Guide pour l'application de la norme ISO/CEI 17021 à l'évaluation des organismes de certification des systèmes de qualité dans le domaine de la métrologie légale]*,
- TC 3/SC 5/p 11 : Nouvelle publication : *Guide for the application of ISO 9001 to legal metrology controls [Guide pour l'application de la norme ISO 9001 aux contrôles de métrologie légale]*,
- TC 7/SC 4/p 2 : Révision de la R 55:1981 *Compteurs de vitesse, compteurs mécaniques de distance et chronotachygraphes des véhicules automobiles*,
- TC 10/SC 3/p 1 : Révision de la R 97:1990 *Baromètres*,
- TC 16/SC 3/p 2 : Révision de la R 112:1994 *Chromatographes en phase liquide de haute performance pour la mesure des pesticides et autres substances toxiques*,
- TC 16/SC 4/p 1 : Nouvelle publication : *Guide to air sampling devices for toxic chemical pollutants at hazardous waste sites [Guide sur les dispositifs d'échantillonnage de l'air pour les polluants chimiques toxiques sur les sites de décharge de déchets dangereux]*,
- TC 16/SC 4/p 3 : Révision du D 22:1991 *Guide sur les instruments portatifs pour l'évaluation des polluants contenus dans l'air en provenance des sites de décharge de déchets dangereux (incorporant les spectrophotomètres infrarouge à transformée de Fourier - FTIR)*,
- TC 18/SC 4/p 4 : Révision de la R 90:1990 *Électrocardiographes, électrocardioscopes et électrocardioanalyseurs*,
- TC 18/SC 4/p 6 : Révision de la R 89:1990 *Électroencéphalographes*,
- TC 18/SC 5/p 1 : Nouvelle publication : *Electronic blood cell counting chambers [Chambres de comptage électronique de cellules sanguines]*,
- TC 18/SC 5/p 4 : Révision de la R 26 : *Seringues médicales*.

Résolution n° 2014/15

[Point 8.3.1 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Approuve les projets de Publication [*Draft Publications*] suivants :

- Amendement à la R 35-1 : *Mesures matérialisées de longueur pour usages généraux. Partie 1 : Exigences métrologiques et techniques,*
- Révision de la R 50-1 : *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 1 : Exigences métrologiques et techniques,*
- Révision de la R 50-2 : *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 2 : Procédures d'essai,*
- R 50-3 : *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 3 : Format du rapport d'essai,*
- R 117-2 : *Ensembles de mesure dynamique de liquides autres que l'eau – Partie 2 : Contrôles métrologiques et essais de performance,*
- R 117-3 : *Ensembles de mesure dynamique de liquides autres que l'eau – Partie 3 : Format du rapport d'essai,*
- Révision de la R 139-1 : *Ensembles de mesure de gaz comprimé pour véhicules – Partie 1 : Exigences métrologiques et techniques,*
- Révision de la R 139-2 : *Ensembles de mesure de gaz comprimé pour véhicules – Partie 2 : Contrôles métrologiques et essais de performance.*

Résolution n° 2014/16

[Point 8.3.2 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Considérant la proposition de projet figurant dans l'additif 8.3.2 au document de travail élaboré pour la réunion, et les précisions y afférentes fournies au cours de la réunion,

Approuve en tant que nouveau projet dans le cadre du TC 8/SC 3 la révision de toutes les parties de la R 117 *Ensembles de mesure dynamique de liquides autres que l'eau.*

Résolution n° 2014/17

[Point 8.3.3 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Considérant la proposition de projet figurant dans l'additif 8.3.3 au document de travail élaboré pour la réunion,

Approuve en tant que nouveau projet dans le cadre du TC 8/SC 7 la révision de toutes les parties de la R 140 *Systèmes de mesure de gaz.*

Résolution n° 2014/18

[Point 8.5 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prend note du rapport présenté par le président du groupe de travail ad hoc (AHWG) et le Premier Vice-Président du CIML, le Dr. Roman Schwartz,

Estime que l'examen du MAA est un projet hautement prioritaire et, en conséquence,

Encourage le groupe de travail ad hoc, y compris ses sous-groupes, à mettre tout en œuvre pour présenter des propositions concrètes à la prochaine réunion du CIML,

Charge le BIML de fournir au groupe de travail ad hoc, y compris à ses sous-groupes, le soutien nécessaire pour mettre en œuvre les Résolutions n° 2013/15, 2013/16 et 2013/17 du CIML,

Demande aux Membres du CIML de faire part au BIML de l'expérience et de la connaissance qu'ils ont de l'acceptation, ou de la non-acceptation, des certificats (dits « de Base » ou MAA) de l'OIML et des Rapports d'essai de l'OIML dans leur pays comme base d'une approbation de type à l'échelon national ou régional, et des raisons pour lesquelles, soit ils ne sont pas acceptés, soit ils ne sont pas complètement acceptés.

Résolution n° 2014/19

[Point 11 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Félicite les personnes récompensées cette année par une médaille de l'OIML :

- M. Stuart Carstens, ancien Vice-Président du CIML et membre du Conseil de la Présidence,
- le Dr. Grahame Harvey, ancien Vice-Président du CIML et ancien membre du Conseil de la Présidence, et
- Mme Veronika Martens, Présidente du Groupe Métrologie Légale du CECIP,

en reconnaissance de leur contribution aux travaux de l'OIML,

Félicite la Direction des mesures et des métaux précieux de la République de Serbie (DMDM), lauréate cette année du *Prix OIML de la meilleure réalisation de métrologie légale dans un pays en développement*,

Remercie Mme Magdalena Chuwa de l'Agence des poids et mesures pour la Tanzanie, lauréate en 2013 du *Prix OIML de la meilleure réalisation de métrologie légale dans un pays en développement*, pour son exposé.

Résolution n° 2014/20

[Point 12 de l'ordre du jour]

Le Comité,

Prend note des informations communiquées par son Président et par le Directeur du BIML au sujet de l'organisation de la 50^{ème} Réunion du CIML en 2015, de la 15^{ème} Conférence et de la 51^{ème} Réunion du CIML en 2016,

Charge le Bureau de prendre les dispositions nécessaires pour organiser la 50^{ème} Réunion du CIML en 2015 en France.

--*--